

N° 00005
du Registre
des Arrêtés

Objet : Consignation

ARRETE

LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE

Vu :

- le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.213-14,
- l'arrêté n° 38 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Christophe COUNIL, conseiller communautaire de Le Mans Métropole, complété par l'arrêté n° 42 du 28 juillet 2020,
- la déclaration d'intention d'aliéner au titre du Droit de Préemption Urbain déposée le 25 août 2023 relative à un immeuble situé au Mans, 104-144 rue de l'Angévinière, cadastré KW n° 114, 115, 116, 161 et 163, appartenant à la Société Sarthe Angevinière,
- la décision en date du 31 octobre 2023 exerçant le droit de préemption sur le foncier situé au Mans, 104-144 rue de l'Angévinière, cadastré KW n° 114, 115, 116, 161 et 163 d'une superficie totale de 31 745 m²,
- l'obstacle au paiement du prix, résultant d'une impossibilité matérielle pour le notaire rédacteur de fixer une date de signature de l'acte authentique, la décision de préemption faisant l'objet d'un recours formulé par l'acquéreur évincé,
- l'absence de charges et oppositions grevant le bien.

Arrête

Article 1^{er} :

Pour les causes mentionnées et sous mon entière responsabilité, la somme de 848 000 € (HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE EUROS) représentant le prix du bien d'un montant de 800 000 € et les frais de négociation d'un montant de 48 000 € à la charge de l'acquéreur, sur lequel existe en application de l'article 1583 du Code Civil un accord entre les propriétaires et Le Mans Métropole, sera consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour être remis et délivrée à qui de droit.

Article 2 :

Le remboursement de cette somme sera effectué après l'intervention d'un arrêté ordonnant la déconsignation des fonds.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale de Le Mans Métropole et Monsieur le Comptable Public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 12 janvier 2024

Le conseiller délégué,

Signé par Christophe COUNIL

Christophe COUNIL